

## GUIDE DE DÉPÔT AU FONDS ÉTONNANT

L'objectif de ce fonds est de faire vivre le positionnement stratégique aux visiteurs de la Mauricie touristique. Parce que la Mauricie se distingue par son authenticité et par ses histoires, nous voulons plus que le dire, mais le faire ressentir. Pour déposer une demande dans ce fonds, il faut donc bien saisir ce positionnement stratégique; histoires étonnantes et nature authentique.

### Nature authentique

La nature est la base du développement de l'offre et de l'image touristique de la Mauricie depuis des décennies avec des icônes comme le Parc National de la Mauricie et les auberges de villégiature en forêt. Plus que dans d'autres régions du Québec, elle a souvent réussi à rester sauvage, pure et authentique. Au-delà de la nature au sens propre, c'est aussi la nature authentique des Mauriciens. Des personnes vraies, sincères et accueillantes.

### Histoires étonnantes

L'une des caractéristiques méconnues de la région et de son offre touristique réside dans la quantité et la diversité des univers qui renvoient à des personnages ou à des époques et à des univers frappant l'imaginaire et permettant de raconter des « Histoires étonnantes ». Cette partie du positionnement peut aussi s'exprimer via l'expérience vécue par les visiteurs qui leur génèrent des souvenirs. Ce sont les souvenirs qui permettent de raconter une histoire.

Pour mieux comprendre le positionnement Histoires étonnantes et nature authentique, vous pouvez consulter le [plan stratégique](#) et la [vidéo en cliquant ici](#).

Une fois bien saisi, il vous faut trouver la bonne idée pour mettre en valeur ce positionnement. Pour le faire vivre à vos clientèles dans votre entreprise.

Le projet soumis doit obligatoirement répondre à ces deux critères :

- La pérennité du projet – Récurrence

Le projet proposé doit être récurrent afin qu'il vive dans le temps. Un événement ou activité ponctuel ne se vivant qu'une seule fois ne pourrait être recevable.

- Le positionnement stratégique

Le déploiement du positionnement stratégique (nature authentique et histoire étonnante) doit être **clairement** établi.

Le projet sera également évalué en fonction des critères et des pointages suivants :

1- Partenariat (3 points)

Les projets réalisés en partenariat ou en collaboration avec au moins un autre membre sont encouragés. Parce que nous aimons le maillage et nous croyons en la force du nombre.

2- Budget et échéancier (4 points)

Le dossier de dépôt doit comprendre un budget ventilé du projet et se réaliser à l'intérieur des délais prévus.

3- Rayonnement (6 points)

Un projet pouvant potentiellement faire jaser et faire rayonner la région à l'extérieur de celle-ci par son caractère étonnant, curieux ou audacieux. On parle ici de ce qui marquera vos clients, de ce qu'ils auront envie de raconter!

4- Exclusivité (3 points)

Un projet unique dans son territoire se voit octroyer plus de points.

5- En cohérence avec certaines des valeurs de Tourisme Mauricie (4 points)

L'innovation, la création de valeurs ajoutées et l'audace.

### Autres conditions

- Les coûts liés aux ressources humaines ne sont pas admissibles. Le salaire des gestionnaires et des employés ne peut donc pas être considéré.
- Les projets sont financés à 80% pour un maximum de 2 500\$.
- Seuls les membres de Tourisme Mauricie ont accès à ce fonds.
- Une seule demande par entreprise pour l'année en cours.
- Les projets accordés doivent être réalisés dans l'année qui suit la date de la lettre de confirmation de l'aide accordée.
- Aucuns frais liés au projet ne peuvent être engagés avant la date de dépôt de la demande.
- Chaque demande doit être accompagnée d'une vidéo explicative d'une durée maximum de 15 minutes.

Le dépôt des demandes se fait en continu. Chaque période d'analyse se fera autour du 15e jour de chaque mois.

- Les projets seront analysés par un comité formé par deux (2) représentant touristique de territoire et trois membres de l'équipe.

Le premier versement de 50% de l'aide accordée sera émis après réception d'une preuve de la capacité financière de l'entreprise à réaliser le projet. Le dernier versement sera effectué une fois le projet réalisé.

- Des ententes seront signées une fois l'aide accordée.

Au plaisir de vous lire et vous voir avec étonnement!  
Le comité